

---

**Procès-verbal du Conseil municipal de Loix**  
**Séance du 19 décembre 2023**

---

Membre en exercice : 14  
Membre présents : 12  
Votant : 14  
Date de la convocation : 11 décembre 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre, à dix-neuf heure trente,  
Le Conseil municipal de la commune de LOIX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Loix, sous la présidence de Monsieur Lionel Quillet, maire.

Étaient présent(e)s : Lionel QUILLET, Patrick BOUSSATON, Michèle ROILLAND, André ROULLET, Nathalie WIEDERKEHR, Erick MARTINEAU, Etienne SCHNEIDER, Benoît BONNET, Francis VION, Lauren BAUDONNIERE, Sophie TOUET, Adeline HERAUDEAU.

Excusé(e)(s) : Aïcha AMEZAL pouvoir à Patrick BOUSSATON ; Sabrina ELMIRONI, pouvoir à Michèle ROILLAND.

Secrétaire de séance : Erick MARTINEAU.

---

Messieurs Quillet et Rayton, respectivement Président et 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes présentent un bilan des actions communautaires et des projets à venir. La discussion porte notamment sur les possibilités de régulation des meublés de tourisme à l'échelle de l'île de Ré, les digues et l'érosion côtière.

La séance est ouverte.

Monsieur Erick Martineau est désigné secrétaire de séance.

Le PV de la réunion du 11 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

## **1. Délibération N°054/23**

### **Voirie**

#### ***Attribution du marché à commande***

***Accord cadre à émission de bons de commande pour la réalisation de travaux de voiries et réseaux sur la commune de Loix.***

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1, R 2123-1, R 2162-4, R 2162-13 à R 2162-14

Vu la délibération n°013-23 du 23 mai 2023,

Monsieur Roulet explique qu'afin de réaliser les prochains travaux de réfection des voies et chemins de la commune ainsi que la gestion des eaux pluviales, une procédure adaptée a été engagée sous forme d'un accord cadre mono attributaire à émission de bons de commande pour un montant global maximum de 500 000,00 € HT, conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois.

Monsieur Roulet ajoute que le classement retenu est basé sur les garanties financières et techniques et les capacités professionnelles des candidats ; les offres ont été jugées suivant leur valeur technique (60 %) et le prix (40%).

Monsieur Roulet explique que suite à analyse des candidatures et des offres et après négociations, il ressort, suivant les critères ci-dessus, le classement suivant, du mieux disant au moins disant :

- 1 – Ré TP
- 2.- Colas
- 3.- Eiffage

Monsieur Roulet propose de retenir l'offre de Ré TP.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Confirme la délégation donnée à Monsieur le maire pour signer l'accord cadre à bons de commande (maximum cumulé de 500 000 € HT) pour la réfection des voies et réseaux, pour une durée maximum de 4 ans, avec l'entreprise, Ré TP.

Autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commande et à prendre toutes dispositions pour le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

## **2. DELIBERATION N°055/23**

### **Budget principal mairie 2023**

#### ***Décision modificative n°3***

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de virements de crédits et de modification du budget mairie pour l'exercice 2023 qui peuvent se résumer ainsi :

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Fonctionnement</b>	6 660.00	6 660.00
<b>Investissement</b>	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 660.00</b>	<b>6 660.00</b>

Adopté à l'unanimité

## **3. Délibération N°056,57, 58, 59, 60/23**

### **Budget Mairie et budgets annexes 2024**

#### ***Budget primitif***

#### **Rappel réglementaire :**

La loi NOTRe et l'article L. 2313-1 du CGCT précise que :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

#### **Changement de nomenclature comptable (M57)**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nomenclature M57 simplifiée s'appliquera à tous les budgets anciennement en M14 à savoir pour Loix :

- Le budget principal (mairie)
- Le budget annexe Ecotaxe
- Le budget annexe Clos du communal (également assujetti à TVA)

Les budgets annexes en M4, zone de mouillages et zone salicole, tous deux assujettis à TVA) restent en M4 (sans changement).

Cette transposition comptable implique qu'il sera difficile cette année d'effectuer des comparaisons de compte à compte. Cependant la nouvelle nomenclature pour Loix n'a pas de répercussion sur l'équilibre budgétaire, les principes budgétaires restant les mêmes.

-----

Le projet de budget primitif 2024 (budget principal et budgets annexes) atteint un volume global de 2 646 319.00 € (2 961 017.00 € en 2023 et 3 097 867.36 € en 2022).

Comme les années passées, ce budget sera ajusté au fur et à mesure de l'exercice en fonction des rentrées réelles des dotations, des droits de mutation ou de taxe d'aménagement dont nous ne connaissons pas les montants à l'avance. Ces recettes sont estimées au BP sur la moyenne basse des 5 dernières années perçues.

Le budget prévoit cependant d'autofinancer d'ores et déjà **451 834 € de dépenses d'équipement** pour principalement l'acquisition du terrain du cimetière et la réhabilitation de l'aire de jeux du centre bourg. Au regard de l'inflation, du coût d'entretien de nos bâtiments la section de fonctionnement est en augmentation. Tous nouveaux projets d'investissement, (logements, transformation du auvent en halle, poursuite du programme de réhabilitation des voies, dont la place de l'Eglise) devront être financés par de la fiscalité supplémentaire. Cette question sera étudiée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 avec le vote des taux fiscaux et du budget supplémentaire.

	Total BP 2020	Total BP 2021	Total BP 2022	Total BP 2023	Total BP 2024
Budget principal	2 063 872.36	2 056 756.36	2 180 315.36	2 202 797.00	2 417 325.00
Budget annexe Ecotaxe	62 254.00	67 244.00	62 244.00	62 244.00	63 250.00
Budget annexe zone de mouillages	48 308.00	35 154.00	31 776.00	53 900.00	35 446.00
Budget annexe Zone salicole	18 982.00	18 982.00	18 982.00	18 982.00	18 982.00
Budget annexe Clos du communal	550 000.00	953 672.00	804 550.00	623 094.00	111 316.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 743 416.36</b>	<b>3 131 808.36</b>	<b>3 097 867.36</b>	<b>2 961 017.00</b>	<b>2 646 319.00</b>

## I – Le budget principal :

### a/ La réalité du budget :

Les **recettes réelles** prévues au budget s'élèvent à :

- En fonctionnement	1 779 589.00
- En investissement	111 500.00
Total	1 891 089.00

Ces recettes sont ventilées en **dépenses réelles** comme suit :

- En fonctionnement	1 269 269.00
- En investissement	621 820.00
Total	1 891 089.00

### b/ L'équilibre budgétaire :

Le budget s'établit au total à 2 202 797.00 € en raison des mouvements budgétés pour respecter les principes d'équilibre budgétaire entre section.

Il s'agit d'opérations d'ordre (c'est-à-dire ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie)

Le total budgétaire peut se calculer ainsi :

- Recettes /dépenses réelles	1 891 089.00
- Amortissements	8 129.00
- Virement	518 107.00
Total	2 417 325.00

# FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

Charges courantes ; dépenses de personnel ; action sociale Chapitres 011/012/65/67	1 206 534.00
Frais financiers et intérêts de la dette Chapitre 66	27 635.00
Fond de péréquation (014)	35 100.00
<b>Total :</b>	<b>1 269 269.00</b>

Dotations aux amortissements Chapitre 042	171.00
Virement à la section d'investissement Chapitre 023	518 107.00
<b>Total :</b>	<b>518 278.00</b>
<b>Total dép</b>	<b>1 787 547.00</b>

Dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23)	451 834.00
Annuité de la dette en capital Remboursement de caution Chapitre 16	169 986.00
<b>Total :</b>	<b>621 820.00</b>

Amortissement des subventions Chapitre 040	7 958.00
Opérations patrimoniales Chapitre 041	
<b>Total :</b>	<b>7 958.00</b>
<b>Total dép</b>	<b>629 778.00.00</b>

Total budget

2 417 325.00

## RECETTES

Fiscalité, taxe et dotations Chapitres 73 et 74	1 179 289.00
Produits des services, du domaine ; produits de gestion courante Chapitre 013 /70/75/76/77,	600 300.00
<b>Total :</b>	<b>1 779 589.00</b>

Amortissement des subventions/produit exceptionnel Chapitre 042	7 958.00
<b>Total :</b>	<b>7 958.00</b>
<b>Total rect</b>	<b>1 787 547.00</b>

Taxe d'aménagement et FCTVA ; caution logement ; subventions Chapitres 10 et 16/13/27	111 500.00
<b>Total :</b>	<b>111 500.00</b>

Dotations aux amortissements Chapitre 28	171.00
Opérations patrimoniales Chapitre 041 (13 et 21)	
Virement de la section de fonctionnement Chapitre 021	518 107.00
<b>Total :</b>	<b>518 278.00</b>
<b>Total rect</b>	<b>629 778.00</b>

2 417 325.00

Le montant prévisionnel de l'autofinancement est donc de 518 107.00 (virement) + (200- 7 958 amortissement) = **510 349.00 €**

#### 1- Recettes de fonctionnement :

Pour le budget principal, les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 787 547.00 € dont 1 779 589.00 € de recettes réelles, soit légèrement supérieures au budget primitif précédent.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2023
70	Produits des services, domaine	320 000.00	350 650.00	377 950.00	382 300.00
73	Impôts et taxes	942 045.00	977 045.00	1 052 545.00	1 090 045.00
74	Dotations, subventions et participations	62 500.00	75 000.00	71 000.00	89 244.00
75	Produits de gestion courante	194 000.00	199 000.00	212 800.00	218 000.00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
<b>TOTAL RECETTES RELLES de FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 518 545.00</b>	<b>1 601 695.00</b>	<b>1 714 295.00</b>	<b>1 779 589.00</b>
042	OP. d'ordre	12 383.18	7 956.18	7 958.00	7 958.00
<b>S/TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 530 928.18</b>	<b>1 609 641.18</b>	<b>1 722 253.00</b>	<b>1 787 547.00</b>

#### 2- Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement ont été prévues au plus juste en tenant compte de nos engagements en cours et de l'entretien courant des voies et des bâtiments.

Le chapitre 65 est en baisse significative puisque qu'il comprend le virement (autofinancement) au budget annexe Clos du communal de (contre 256 462 € en 2023).

CHAP	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023 (provisoire)	Prévu 2024
011	Charges à caractère général	294 720,31	323 405,39	296 181,38	275 604.97	399 392	368 220
012	Charges de personnel et frais assimilés	518 712,33	550 724,26	569 860,96	557 866.83	577 725	601 900
014	Atténuations de produits	28 149,19	29 856,21	30 454,09	31 707.29	33 271	35 100
65	Autres charges de gestion courante	138 777,19	149 444,01	181 105,28	162 145.76	198 628	216 414
66	Charges financières	55 612,86	53 436,45	45 816,65	39 285.32	33 400	27 635
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	10 774.89	31 833	20 000
68	Dotation/provision				65.00	32	
<b>Totaux</b>		<b>1 035 971</b>	<b>1 106 866</b>	<b>1 123 418</b>	<b>1 077 450</b>	<b>1 272 231</b>	<b>1 269 269</b>

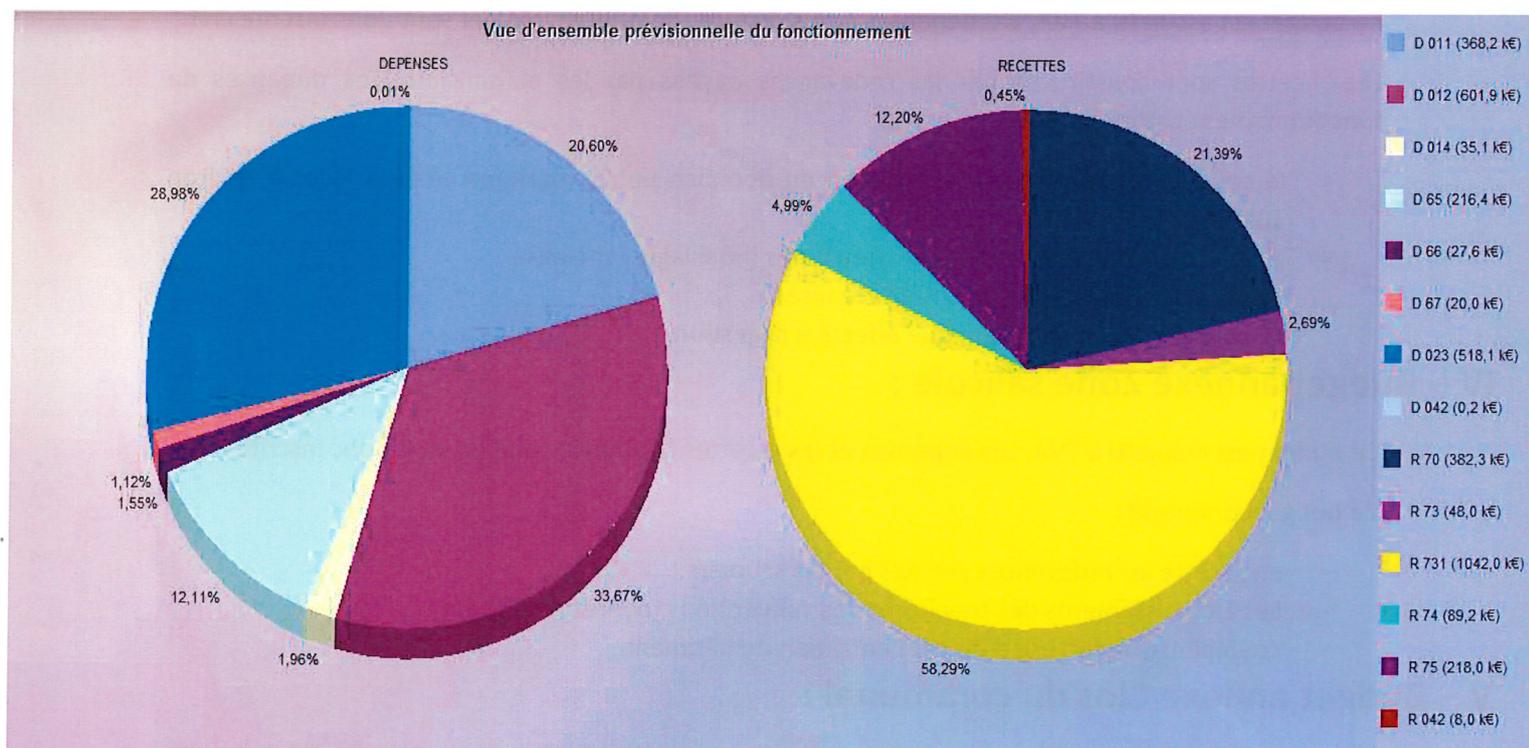
## Evolution de la dette sur 10 ans

Année	Capital de départ au 01/01	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant au 31/12
2024	1 114 611,48	168 485,62	27 534,96	196 020,58	946 125,86
2025	946 125,86	149 755,00	22 135,84	171 890,84	796 370,55
2026	796 370,55	136 577,41	17 507,09	154 084,50	659 793,14
2027	659 793,14	95 793,69	13 760,54	109 554,23	563 999,45
2028	563 999,45	89 750,04	11 252,56	101 002,60	474 249,41
2029	474 249,41	74 749,41	9 033,78	83 783,19	399 500,00
2030	399 500,00	52 250,00	7 468,02	59 718,02	347 250,00
2031	347 250,00	43 500,00	6 505,50	50 005,50	303 750,00
2032	303 750,00	43 500,00	5 597,10	49 097,10	260 250,00
2033	260 250,00	43 500,00	4 688,70	48 188,70	216 750,00
2034	216 750,00	43 500,00	3 780,30	47 280,30	173 250,00

### 4 - Les dépenses d'équipement pour 2024 sont essentiellement axées sur :

L'acquisition du terrain 1 rue des Sacristains et frais d'alignement

Aire de jeux et bagagerie place du marché



## II – Budget annexe Ecotaxe :

L'écotaxe est une recette affectée à l'entretien des espaces naturels. Son montant est en moyenne de 62 000 € par an.

La principale dépense est constituée par le cout des salaires et charges pour un agent technique qui a pour missions :

\*débroussaillage, taille, fauchage, tonte... selon les lieux ; ramassage des déchets ; lutte contre les espèces envahissantes (ailante, baccharis...)

- 8 ha de parcelles communales en espace naturel
- 37 km de chemins (y compris dans les marais)

\*participations aux actions de sensibilisation à l'environnement auprès du jeune public et entretien des lieux mis à leur disposition (jardin des enfants, cheptel (2 vaches, et volailles) ; marais pédagogique ; hôtel des insectes...)

Autres dépenses :

- Location de matériel pour l'entretien ((tronçonneuse, tondeuse...)
- Acquisition de petit matériel (ganivelles, piquets, grillage, plants d'atriplex et de tamaris...)
- Acquisition de nourriture et de paille, vaccins... pour les deux vaches et les volailles.

Les gros travaux d'élagage ou encore de fauchage son externalisés. Est également externalisée la plantation des prairies fleuries.

## III – Budget annexe Zone de mouillages :

Ce budget est assujetti à TVA. Les dépenses et les recettes figurant au budget sont donc inscrites HT.

Les recettes sont constituées par les redevances payées par les plaisanciers. Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- le coût de la redevance d'occupation du domaine public maritime versé à l'Etat d'environ 10 000 €.
- L'achat de petite fourniture d'entretien des mouillages, chaines...
- L'amortissement des équipements réalisés
- Le coût du personnel technique affecté à la gestion.

## IV – Budget annexe Zone salicole :

Ce budget est assujetti à TVA. Les dépenses et les recettes figurant au budget sont donc inscrites HT.

Ce budget comprend :

- en recette les redevances versées par les sauniers.
- Les amortissements des travaux et des subventions (opération d'ordre).
- En dépense, la facture d'eau et l'entretien du bâtiment

## V – Budget annexe Clos du communal :

Suite à acquisition du terrain bâti rue du communal et au projet de construction d'une maison en partage, le conseil municipal a créé ce budget annexe assujetti à TVA en M 14 par délibération n°48-19 du 28 août 2019. Le premier budget primitif a été voté le 10 décembre 2019.



Ce budget comprend également l'opération Clos de l'Abbaye pour laquelle le terrain a été acheté en 2021.

Un premier emprunt a été souscrit en 2021 pour 350 000 € sur 20 ans. Un deuxième emprunt de 500 000 € a été encaissé début 2022.

Le budget 2024 prévoit les frais de fonctionnement de la structure et le remboursement des emprunts.

#### Schéma BP 2024 :

Dép. réelles de fonctionnement	23 684.00	Rect. réelles de fonctionnement (dont virement par le budget principal au budget annexe)	67 500.00 47 500.00
<i>Excédent viré en recette d'investissement</i>	43 816.00		
Total fonctionnement	67 500.00		67 500.00
Dép. réelles d'investissement .Travaux .Remb. K emprunt	0.00 43 816.00	Rect. réelles d'investissement.	
		<i>Virement de la section de fonct.</i>	43 816.00
Total investissement	43 816.00		43 816.00

#### Evolution de la dette :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement
2024	764 572,35	43 815,80	7 331,78	51 147,58
2025	720 756,55	43 815,80	6 902,40	50 718,20
2026	676 940,75	43 815,80	6 473,00	50 288,80
2027	633 124,95	43 815,80	6 043,60	49 859,40
2028	589 309,15	43 815,80	5 614,21	49 430,01
2029	545 493,35	43 815,80	5 184,82	49 000,62
2030	501 677,55	43 815,80	4 755,41	48 571,21
2031	457 861,75	43 815,80	4 326,04	48 141,84
2032	414 045,95	43 815,80	3 896,62	47 712,42
2033	370 230,15	43 815,80	3 467,24	47 283,04
2034	326 414,35	43 815,80	3 037,84	46 853,64
2035	282 598,55	43 815,80	2 608,44	46 424,24
2036	238 782,75	43 815,80	2 179,05	45 994,85
2037	194 966,95	43 815,80	1 749,66	45 565,46
2038	151 151,15	43 815,80	1 320,25	45 136,05
2039	107 335,35	43 815,80	890,88	44 706,68
2040	63 519,55	43 815,80	461,46	44 277,26
2041	19 703,75	19 703,75	80,44	19 784,19
<b>Total</b>		<b>850 000,00</b>	<b>81 891,28</b>	<b>932 241,28</b>

Après lecture des chapitres budgétaires, les budgets primitifs 2024 résumés comme suit sont adoptés à l'unanimité.

Budget principal mairie (en M57) :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	629 778.00	629 778.00
Fonctionnement	1 787 547.00	1 787 547.00
TOTAL	2 417 325.00	2 417 325.00

Budget annexe écotaxe (en M 57) :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 000.00	1 000.00
Fonctionnement	62 250.00	62 250.00
TOTAL	63 250.00	63 250.00

Budget annexe Clos du communal (M57 - HT)

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	43 816.00	43 816.00
Fonctionnement	67 500.00	67 500.00
TOTAL	111 316.00	111 316.00

Budget annexe zone de mouillages du Grouin (M4 – HT)

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	7 446.00	7 446.00
Fonctionnement	28 000.00	28 000.00
TOTAL	35 446.00	35 446.00

Budget annexe zone salicole (M4 – HT)

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	9 365.00	9 365.00
Fonctionnement	9 617.00	9 617.00
TOTAL	18 982.00	18 982.00

**BUDGETS CONSOLIDES**

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	691 405.00	691 405.00
Fonctionnement	1 954 914.00	1 954 914.00

TOTAL	2 646 319.00	2 646 319.00
-------	--------------	--------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à.

Le maire  
Lionel QUILLET



Le secrétaire de séance  
Erick MARTINEAU

Affiché le 26/12/2023

